



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-291

Déposé le : 23.09.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat). *Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation

Renouvellement d'un permis de conduire professionnel: lourd et coûteux!

Développement

En cas de renouvellement de permis de conduire, catégories professionnelles, un contrôle médical subséquent est imposé à chaque détenteur.

Il est évident que, pour certains « petits entrepreneurs », il est indispensable d'être porteur du permis de conduire, catégories professionnelles. Il en va de la pérennité de leur entreprise et, parfois même, du maintien de postes d'emploi.

Dans le canton de Vaud, la procédure de renouvellement est, à priori, lourde, coûteuse et inquisitoriale.

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Apparemment, le canton de Vaud est l'un des plus procéduriers et chicaniers, en la matière. En comparaison, qu'en est-il dans les autres cantons romands : sur le plan administratif respectivement au niveau des frais subséquents ?
2. Pourquoi un médecin conseil est-il imposé respectivement pourquoi le médecin de famille n'est-il pas reconnu ? Aurait-on une médecine à deux vitesses ?
3. A entendre certains citoyens qui ont passé par ce processus de renouvellement, il semblerait que le Service des automobiles et de la navigation de notre canton est en prise directe avec le médecin conseil. Pour certains cas, ledit service semble influencer et diriger le médecin conseil au détriment du détenteur de permis. Qu'en est-il ?

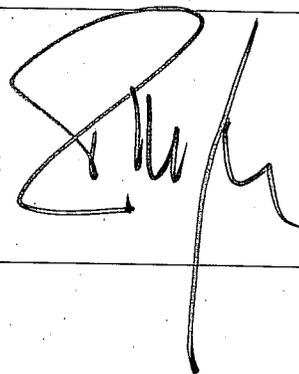
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Pas de développement.

Nom et prénom de l'auteur :

RUBATTEL Denis

23.9.2014 Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Rubattel', written over the 'Signature:' label. The signature is stylized and cursive.